

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-054

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 12 Décembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE Odile PHILIPPON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Frédéric PER,

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Charlotte DEGUIN, Serge TRIOULEYRE pouvoir à Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Christelle PLUCHAUD pouvoir à Martine CHARLES.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2025

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20241212-2024-12-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 19/12/2024

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en matière d'investissement, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent. Cette disposition permet de mandater des opérations bien définies, sans attendre le vote du budget qui interviendra à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 les dépenses d'investissement suivantes :

N° Opération	Intitulé de l'opération	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2024 ou virement de crédits	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT	Propositions
152	RESERVES FONCIERES	235 000,00 €	-50 600,00 €	184 400,00 €	46 100,00 €	5 000 €
196	MATERIEL ET MOBILIER	59 500,00 €	20 300,00 €	79 800,00 €	19 950,00 €	19 000 €
197	BATIMENTS COMMUNAUX	95 222,02 €		95 222,02 €	23 805,51 €	23 000 €
199	NOUVELLE MAIRIE	8 000,00 €		8 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	169 403,00 €	9 000,00 €	178 403,00 €	44 600,75 €	40 000 €
207	VOIRIES DIVERSES	16 000,00 €	47 000,00 €	63 000,00 €	15 750,00 €	15 000 €
212	ETUDE CENTRE-BOURG	80 000,00 €		80 000,00 €	20 000,00 €	15 000 €
224	EGLISE	20 000,00 €	-8 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €	0 €
229	COLUMBARIUM & CIMETIERE	9 000,00 €	6 000,00 €	15 000,00 €	3 750,00 €	3 500 €
240	EQUIPEMENTS SPORTIFS	217 000,00 €		217 000,00 €	54 250,00 €	30 000 €
259	AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	47 000,00 €	2 300,00 €	49 300,00 €	12 325,00 €	12 000 €
262	HOTEL DE TOURNON	7 500,00 €		7 500,00 €	1 875,00 €	0 €
264	VIDEOPROTECTION	25 100,00 €	-5 800,00 €	19 300,00 €	4 825,00 €	0 €
267	SIGNALETIQUE & COM	16 300,00 €	-1 500,00 €	14 800,00 €	3 700,00 €	3 700 €
268	BAT SERVICES TECHNIQUES	10 400,00 €	-9 000,00 €	1 400,00 €	350,00 €	0 €
275	TRAVAUX HAMEAUX	5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €	0 €
283	POLE ENFANCE JEUNESSE	23 500,00 €		23 500,00 €	5 875,00 €	0 €
285	BATIMENTS SCOLAIRES	281 300,00 €	-10 000,00 €	271 300,00 €	67 825,00 €	65 000 €
286	TRX SECURISATION INCENDIE	30 000,00 €	300,00 €	30 300,00 €	7 575,00 €	0 €

Toutes les inscriptions autorisées seront reprises au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 les dépenses d'investissement

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 13 DECEMBRE 2024

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD